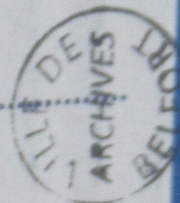


1.0.66



AVENUE DU

CHÂTEAU
D'EAU

N° 17 À 20 + DOSSIERS
SANS N° DE RUE
1925-1967





Avenue du CHÂTEAU D'EAU

Etablissements DOLLFUS-MIEG & Cie (DMC)

1066/12-29

- PC 1926-085 : avenue des Trois Chênes
- PC 1927-080 : avenue du Château d'Eau
- PC 1932-117 : avenue des Usines
- PC 1932-046 : rue Thierry-Mieg
- PC 1939-049 : avenue du Château d'Eau
- PC 1940-001 : avenue des Usines
- PC 1940-007 : rue de l'Etang
- PC 1947-044 : avenue du Château d'Eau
- PC 1948-170 : avenue du Château d'Eau
- PC 1948-176 : avenue du Château d'Eau
- PC 1952-023 : avenue de la Ferme
- PC 1953-189 : avenue du Château d'Eau
- PC 1953-199 : avenue du Château d'Eau
- PC 1953-245 : avenue du Château d'Eau
- PC 1953-246 : avenue des Usines
- PC 1954-077 : avenue du Maréchal Juin
- PC 1954-078 : avenue du Maréchal Juin
- PC 1955-251 : avenue des Usines

PC 19SS-2S1

CHÂTEAU D'EAM (Avenue du)

- Pc n° 2S1
- 8 février 1955
- Etablissements DOLLFUS-MIEG & Cie (DMC)
- Aménagement bâtiment chauffage ('côté'
Avenue des USINES)

1066/29



DÉPARTEMENT
de BELFORT
COMMUNE
de BELFORT

Demande de Permis de construire

Je soussigné **DOLLFUS-MIEG & Co S.A.**
(Nom en lettres capitales et prénom usuel)

demeurant **à BELFORT, Avenue des Usines**
(Numéro, rue, lieu dit, commune, département)

demande la délivrance du PERMIS de CONSTRUIRE pour des travaux à entreprendre sur un terrain

sis à **BELFORT, Avenue des Usines**
(Numéro, rue, lieu dit, commune, département)

dont je suis **Propriétaire**
(Propriétaire, locataire...)

Ce terrain figure au cadastre sous le n° **248** de la section

Il est grevé des servitudes de droit public et de droit privé suivantes **néant**

URBAIN
et CONSTRUCTION
16 Rue 1
N°

(Marquer une croix dans la ou les cases qui conviennent.)

Ces travaux, définis au dossier joint, consistent en :

Construction comportant au moins un logement :

Seuls partie Industrielle, commerciale ou agricole.....

(Remplir alors la partie A ci-après.)

avec partie Industrielle, commerciale ou agricole.....

(Remplir alors les parties A et B ou C ci-après.)

Addition, surélévation ou transformation destinée à l'habitation ou à ces annexes (sauf clôtures et modifications architecturales).....

(Remplir alors la partie A ci-après.)

Construction, addition, surélévation ou transformation ne comportant pas de logement.....

(Remplir alors la partie B ou C ci-après.)

Autres travaux non destinés à l'habitation (clôtures, devantures.....)

Leur montant est estimé à fr. : **3 557 000**
(Non compris achat de terrain, voirie, etc.)

NOM, adresse et signature du propriétaire du terrain s'il n'est pas bénéficiaire des travaux.

NOM, adresse et signature de la personne chargée de la direction technique des travaux.
**Service Technique
Etablissement D.M.C.**

A BELFORT le **2.12.54**
Signature du demandeur :
**DOLLFUS-MIEG & Co, Soc. en
L'Im des Directeurs- Gérants :**

(Ne rien écrire dans cette partie.)

Dépot le Avis favorable donné le

Liste des pièces composant le dossier :

1. Plan de masse
2. Plan d'exécution
- 3.
- 4.
- 5.
- 6.

COMPOSITION DU DOSSIER

Le dossier joint à la demande doit comprendre :

A. Dans tous les cas :

- 1° Une notice descriptive et estimative des travaux projetés ;
 - 2° Un plan de situation établi à petite échelle, de préférence à l'échelle 1/2.000 ou à l'échelle d'accès depuis l'immeuble jusqu'au carrefour des voies publiques le plus proche et montrer clairement la position de la parcelle dans le village, ou dans le quartier s'il s'agit d'une ville ;
 - 3° Un plan de masse à l'échelle de 1.500 ou à une échelle supérieure, comportant les indications suivantes : l'orientation, les limites du terrain, l'implantation des constructions projetées, l'amorce des constructions voisines ainsi que le nombre de leurs étages ou leur hauteur ;
 - 4° Les plans d'exécution proprement dits comportant obligatoirement les plans, coupes et élévations cotées nécessaires à la compréhension et à l'instruction du projet et, notamment, le plan des sous-sols avec indication des canalisations, le plan du rez-de-chaussée et de chacun des étages, les élévations de chacune des façades, les coupes correspondantes.
- Les plans doivent être soigneusement cotés, de manière à permettre l'appréciation des volumes, des surfaces et des ouvertures. Ils précisent notamment le mode d'alimentation en eau potable et, s'il y a lieu, en eau non potable, les canalisations d'évacuation des eaux pluviales ou ménagères et des matières de vidange, avec indication des puits, réservoirs, citernes, w.-c., fosses à purin, dépôts de fumier, ainsi que des dispositions prises pour assurer leur étanchéité et neutraliser les matières usées. Ils doivent porter également indication des conduits de fumée et de ventilation. Ils doivent enfin définir la destination des différents locaux et donner, sur les matériaux et les couleurs, toutes précisions permettant de juger de l'aspect de la construction projetée.

B. Éventuellement :

- 1° Lorsque la construction projetée doit être édifiée en bordure du domaine public : l'arrêté ou une copie conforme de l'arrêté par lequel l'alignement et, s'il y a lieu, le nivellement ont été délivrés ;
- 2° Lorsque la construction projetée doit être édifiée sur un terrain faisant partie d'un lotissement : un certificat, délivré sans frais par le Préfet, mentionnant l'accomplissement des formalités relatives à la création et au développement des groupes d'habitations et des lotissements à usage d'habitation (cf. art. 82 à 89 de la loi d'Urbanisme du 15 juin 1943) ;
- 3° Lorsqu'il s'agit d'un établissement classé : soit une copie certifiée conforme de l'arrêté préfectoral autorisant la création ou l'extension (établissement de 1^{re} ou de 2^e classe), soit une copie certifiée conforme de la déclaration au Préfet et de l'accusé de réception (établissement de 3^e classe).

NOTA. — Pour les constructions industrielles et commerciales, le dossier à joindre à la demande doit être constitué après consultation préalable du Directeur des Services départementaux du M. R. L. (Service de l'Urbanisme et de la Construction). Celui-ci remet au pétitionnaire un bordereau des documents techniques nécessaires à l'instruction de la demande.

DÉPARTEMENT

de BELFORT

COMMUNE

de BELFORT

Demande de Permis de construire

Je soussigné DOLLFUS-MIEG & C^e S.A.
(Nom en lettres capitales et prénom usuel)

demeurant à BELFORT, Avenue des Usines
(Numéro, rue, lieu dit, commune, département)

demande la délivrance du PERMIS de CONSTRUIRE pour des travaux à entreprendre sur un terrain

sis à BELFORT, Avenue des Usines
(Numéro, rue, lieu dit, commune, département)

dont je suis Propriétaire
(Propriétaire, locataire...)

Ce terrain figure au cadastre sous le n° 248 de la section

Il est grevé des servitudes de droit public et de droit privé suivantes
néant

Ces travaux, définis au dossier joint, consistent en :

(Marquer une croix dans la ou les cases qui conviennent.)

Construction comportant au moins un logement :

a. sans partie industrielle, commerciale ou agricole.....

b. avec partie industrielle, commerciale ou agricole.....

Addition, surélévation ou transformation destinées à l'habitation ou à ses annexes (sauf clôtures et modifications architecturales).....

Construction, addition, surélévation ou transformation ne comportant pas de logement.....

Autres travaux non destinés à l'habitation (clôtures, devantures...)...

Leur montant est estimé à fr. : 3.557.000,00
(Non compris achat de terrain, voirie, etc.)

NOM, adresse et signature du propriétaire du terrain s'il n'est pas bénéficiaire des travaux.

NOM, adresse et signature de la personne chargée de la direction technique des travaux.

Service Technique
Etablissement D.M.C.

A BELFORT, le 2.12.54

Signature du demandeur :

DOLLFUS-MIEG & C^e, Soc. en
L'un des Directeurs-gérants :

(Ne rien écrire dans cette partie.)

Dépôt le Avis favorable donné le

Liste des pièces composant le dossier :

1. Plan de masse
2. Plan d'exécution
3. _____
4. _____
5. _____
6. _____

COMPOSITION DU DOSSIER

Le dossier joint à la demande doit comprendre :

A. Dans tous les cas :

- 1° Une notice descriptive et estimative des travaux projetés ;
 - 2° Un plan de situation établi à petite échelle, de préférence à l'échelle 1/2.000 ou à l'échelle du cadastre : ce plan doit comporter notamment l'indication de la surface et de la largeur des voies d'accès depuis l'immeuble jusqu'au carrefour des voies publiques le plus proche et montrer clairement la position de la parcelle dans le village, ou dans le quartier s'il s'agit d'une ville ;
 - 3° Un plan de masse à l'échelle de 1/500 ou à une échelle supérieure, comportant les indications suivantes : l'orientation, les limites du terrain, l'implantation des constructions projetées, l'amorce des constructions voisines ainsi que le nombre de leurs étages ou leur hauteur ;
 - 4° Les plans d'exécution proprement dits comportant obligatoirement les plans, coupes et élévations cotées nécessaires à la compréhension et à l'instruction du projet et, notamment, le plan des sous-sols avec indication des canalisations, le plan du rez-de-chaussée et de chacun des étages, les élévations de chacune des façades, les coupes correspondantes.
- Les plans doivent être lisiblement cotés, de manière à permettre l'appréciation des volumes, des surfaces et des ouvertures, ils précisent notamment le mode d'alimentation en eau potable et, s'il y a lieu, en eau non potable, les canalisations d'évacuation des eaux pluviales ou ménagères et des matières de vidange, avec indication des puits, réservoirs, citernes, w.-c., fosses à purin, dépôts de fumier, ainsi que des dispositions prises pour assurer leur étanchéité et neutraliser les matières usées. Ils doivent porter également indication des conduits de fumée et de ventilation.
- Ils doivent enfin définir la destination des différents locaux et donner, sur les matériaux et les couleurs, toutes précisions permettant de juger de l'aspect de la construction projetée.

B. Éventuellement :

- 1° Lorsque la construction projetée doit être édifiée en bordure du domaine public : l'arrêté ou une copie conforme de l'arrêté par lequel l'alignement et, s'il y a lieu, le nivellement ont été délivrés ;
- 2° Lorsque la construction projetée doit être édifiée sur un terrain faisant partie d'un lotissement : un certificat, délivré sans frais par le Préfet, mentionnant l'accomplissement des formalités relatives à la création et au développement des groupes d'habitations et des lotissements à usage d'habitation (cf. art. 82 à 89 de la loi d'Urbanisme du 15 juin 1943) ;
- 3° Lorsqu'il s'agit d'un établissement classé : soit une copie certifiée conforme de l'arrêté préfectoral autorisant la création ou l'extension (établissement de 1^{re} ou de 2^e classe), soit une copie certifiée conforme de la déclaration au Préfet et de l'accusé de réception (établissement de 3^e classe).

NOTA. — Pour les constructions industrielles et commerciales, le dossier à joindre à la demande doit être constitué après consultation préalable du Directeur des Services départementaux du M. R. L. (Service de l'Urbanisme et de la Construction). Celui-ci remet au pétitionnaire un bon pour les documents techniques nécessaires à l'instruction de la demande.

MINISTÈRE
DE LA RECONSTRUCTION
ET DE L'ÉQUIPEMENT

BELFORT, le 4 FEV 1955

DÉPARTEMENT

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

BELFORT

P. C. n° 9

30

COMMUNE

BELFORT

PERMIS DE CONSTRUIRE

54/665

Le maire de BELFORT

Vu l'ordonnance n° 45-2542 du 27 octobre 1945 relative au permis de construire ;

Vu le décret n° 46-1792 du 10 août 1946 portant Règlement d'Administration Publique pour l'application de l'ordonnance susvisée ;

Vu la demande de permis de construire en date du 16/12/54 et présentée par M. DOLLFUS MIEG & Cie S.A. demeurant à (2) BELFORT, avenue des Usines

et concernant les travaux ci-après : agrandissement d'un bâtiment chaufferie
(Récépissé n° 251 du 9 décembre 1954)

Vu l'avis favorable en date du 4 FEV 1955 de M. le Directeur des Services départementaux du Ministère de la Reconstruction et du Logement ;

Vu les avis des services consultés en application de l'article 5 de l'ordonnance susvisée ;

ARRÊTÉ :

Article 1^{er}. — Le permis de construire est accordé à M. DOLLFUS MIEG & Cie pour les travaux décrits dans la demande qu'il a présentée, sous réserve de l'observation des conditions particulières énumérées ci-après :

Article 2. — Copie conforme du présent arrêté sera notifiée :

- 1° À M. le Directeur des Services départementaux du Ministère de la Reconstruction et du Logement ;
- 2° À M. DOLLFUS MIEG & Cie (3).

Fait à BELFORT

le 8 février 1955

Le Maire de Belfort,



- (1) Nom et prénoms ou raison sociale de la société.
- (2) Rue et numéro, route, lieu, etc.
- (3) Nom du pétitionnaire.

P. C. 181. — J. U. 401/54. [13526]

T. S. V. P.

Dossier P 1 =

COMMUNE de BELFORT

CERTIFICAT DE CONFORMITÉ.

P. G. N° 30

AL
MINISTÈRE DU LOGEMENT
ET DE LA RECONSTRUCTION

A BELFORT, le 10/6/55

~~251155~~
251155

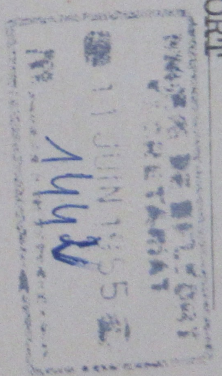
LE DIRECTEUR DES SERVICES DÉPARTEMENTAUX
DU MINISTÈRE DU LOGEMENT
ET DE LA RECONSTRUCTION

Dossier N° 54-665

à la livraison du

de BELFORT

certificat de conformité.



J'émetts un avis (1) favorable à la livraison
du certificat de conformité, pour les travaux exécutés par
M DOLLIFUS MIEG
à BELFORT
suivant permis de construire N°54-665

Ci-joint, un projet d'arrêté accordant (2)
le certificat de conformité à M DOLLIFUS MIEG
J'ai l'honneur de vous prier de bien vouloir me faire
parvenir une copie de votre décision.

Po Le Directeur
des Services Départementaux,
et par ordre
Le Chef du Service Urbanisme
et construction

CHAUVIRE

(1) Favorable ou défavorable.
(2) Accordant ou refusant.

CERTIFICAT DE CONFORMITÉ.

LE MAIRE DE LA COMMUNE

de BELFORT

Vu l'ordonnance n° 45-2542 du 27 octobre 1945 relative au permis de construire et notamment l'article 9 de ladite ordonnance;

Vu le décret n° 46-1792 du 10 août 1946 portant Règlement d'Administration Publique pour l'application de l'ordonnance susvisée et notamment l'article 9 dudit décret ;

Vu mon arrêté de permis de construire en date du 8/2.55 délivrant le permis de construire à M. DOLLFUS MIEG et concernant les travaux ci-après : agrandissement d'un bâtiment ;

Vu la déclaration d'achèvement des travaux présentée par M. DOLLFUS-MIEG 10/5/55 en vue d'obtenir le certificat de conformité pour les travaux susvisés :

Vu l'attestation de conformité délivrée par le (1) :

Vu l'avis favorable en date du 10/6/55 du Chef du Service départemental de l'Urbanisme et de l'Habitation :

ARRÊTE :

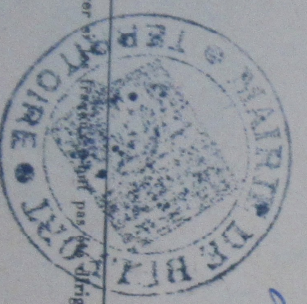
ART. 1. — Le certificat de conformité est accordé à M. DOLLFUS-MIEG pour les travaux ci-dessus visés.

ART. 2. — Copie conforme du présent arrêté sera notifiée :

- 1° À M. le Chef du Service départemental de l'Urbanisme et de l'Habitation ;
- 2° À DOLLFUS MIEG

Fait à BELFORT, le 13 Juin 1955

Le Maire de Belfort,



(1) A rayer si les travaux ont été dirigés par un architecte ni exécutés sous le contrôle d'un fonctionnaire public.

MINISTÈRE
DE LA RECONSTRUCTION
ET DE L'URBANISME

BELFORT

, le 4 FEV 1955

Délégation Départementale

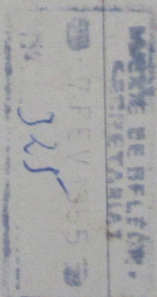
de BELFORT

SERVICE
DE L'URBANISME ET DE L'HABITATION

LE CHEF DU SERVICE DÉPARTEMENTAL
DE L'URBANISME ET DE L'HABITATION,

à Monsieur le Maire de BELFORT

Dossier n° 54/665
P J =



OBJET : Demande de permis de construire présentée par DOLLFUS MIEG & Cie S.A.
Domicilié à BELFORT, avenue des Usines
Pour les travaux de agrandissement du bâtiment chaufferie
à exécuter à
BELFORT, avenue des Usines

AVIS DU CHEF DU SERVICE DÉPARTEMENTAL DE L'URBANISME ET DE L'HABITATION
A V I S F A V O R A B L E

En conséquence, je vous prie de bien vouloir a c c o r d e r ⁽¹⁾ le permis de construire
suivant le projet d'arrêté ci-joint, et de m'adresser une copie de cette décision dès qu'elle aura été notifiée
à l'intéressé. Vu pour être annexé

à l'autorisation N° 251
du 8 Février 1955

Le Maire,

Le Chef du Service Départemental
de l'Urbanisme et de l'Habitation,



CHAUVIRE

(1) Accorder ou refuser.

DOLLFUS-MIEG & Cie
Société anonyme

Capital social F. 2 500 000 000
1 500 000 000

D.M.C

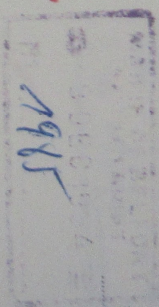
Marque de fabrique déposée

N° GC/DA/253

Belfort, le 2 Décembre 1954

MONSIEUR LE MAIRE
DE LA VILLE DE

BELFORT



Objet :

Demande de permis
pour agrandissement
d'une travée Bâtiment
CHAUFFERIE

Monsieur le Maire,

Nous avons l'honneur de vous soumettre, ci-joint,
les dossiers nécessaires à l'obtention du permis de cons-
truire, concernant l'agrandissement d'une travée à notre
bâtiment CHAUFFERIE à Belfort.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire,
l'assurance de notre considération très distinguée.

DOLLFUS-MIEG & Cie, Soc. en
L'un des Directeurs-gérants :

Annexes :
3 dossiers

DOLLFUS-MIEG & C^{ie}
Société anonyme

Capital social F. 2 520 000 000
+260-0000000

D.M.C

Marque de fabrique déposée

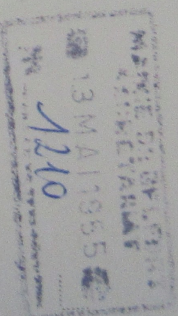
N° GC/DA/97.

*Proc
n° 25 1/54
N =*

Belfort, le 11 Mai 1955

MONSIEUR LE MAIRE DE

LA VILLE DE
BELFORT



Concerne : Envoi
déclarations d'achè-
vement de travaux.

Monsieur,

Nous avons l'honneur de vous adresser, ci-joint,
deux déclarations d'achèvement de travaux, concernant :

- 1° - Agrandissement d'une travée Bâtiment chaufferie.
Permis de construire n° 251, délivré par vos soins, en date du 8 Février 1955.
- 2° - Surélévation de la Loge Portière Principale.
Permis de construire n° 246, délivré par vos soins, en date du 7 Août 1953.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire,
l'assurance de notre considération très distinguée.

DOLLFUS-MIEG & C^{ie}, Soc. an.
L'un des Directeurs-gérants :

Annexes
2 imprimés.

NOTICE DESCRIPTIVE & ESTIMATIVE SOMMAIRE
DES TRAVAUX CONCERNANT L'AGRANDISSEMENT
D'UNE TRAVÉE AU BATIMENT CHAUFFERIE

--

Travée construite en agglomérés, charpente
métallique, couverture tuiles.

Maçonnerie, couverture
tuiles, Ferblanterie
Charpente métallique
Porte et chassis
Divers

2 220 000.-
1 082 000.-
175 000.-
80 000.-

3 557 000.-

Belfort, le 2 Décembre 1954

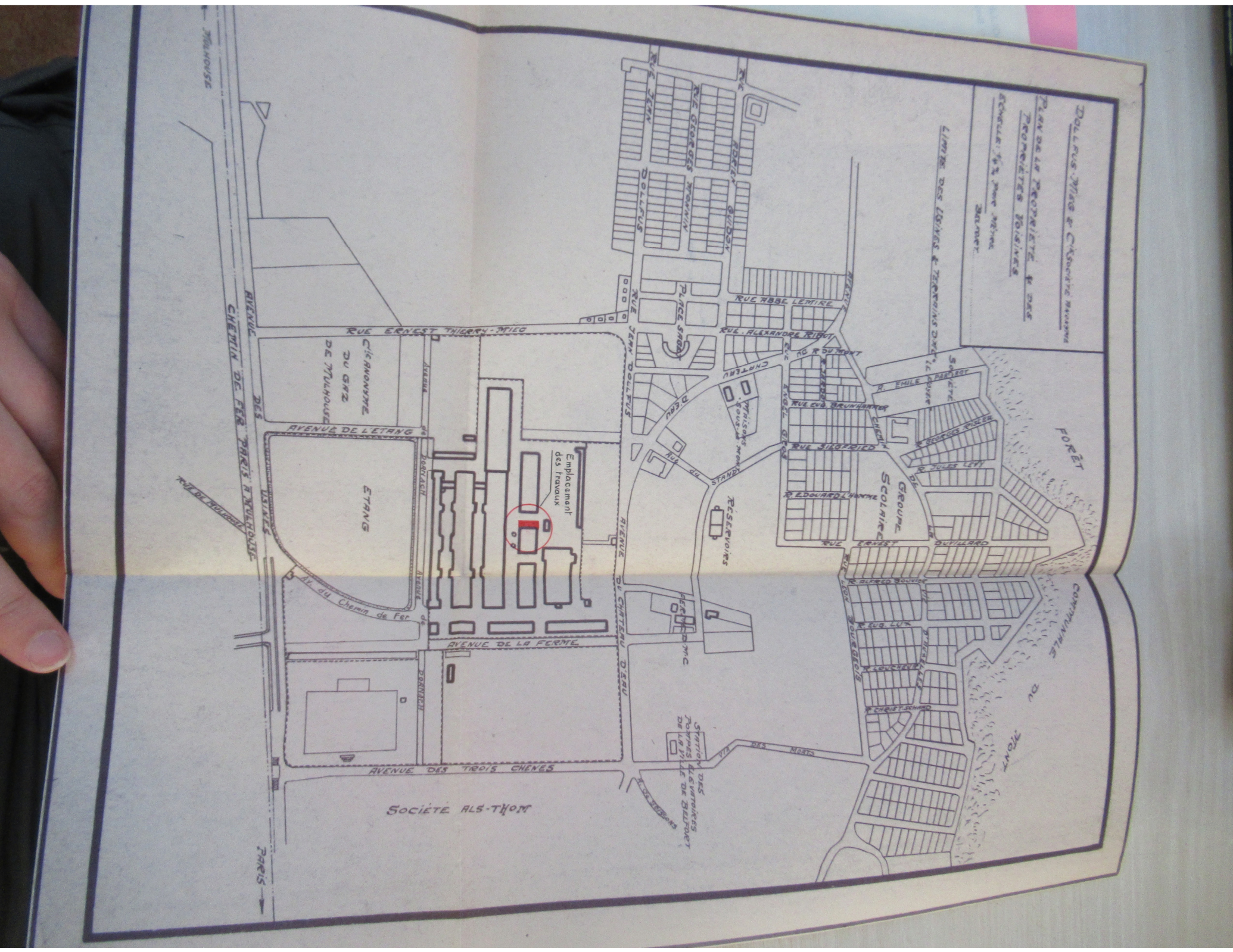
Vu pour être annexé

à l'autorisation N° 251

du 8 Février 1955

Le Maire,





DOLLFUS MIEG & C^{IE} SOCIÉTÉ ANONYME
 PLAN DE LA PROPRIÉTÉ & DES
 PROMÈTES JOUINES
 ÉCHELLE: 1/2000

LIMITE DES LOUERS & TERRAINS DE LA SOCIÉTÉ

FORÊT

COMMUNALE DU MONT

MILHOUSE
 AVENUE DES
 CHEMIN DE FER PARIS MILHOUSE
 MILHOUSE
 PARIS

RUE ERNEST THIERRY-MIEG
 C^{IE} ANONYME
 DU GRZ
 DE MILHOUSE

AVENUE DE L'ETANG

ETANGS

Emplacement
 des travaux

AVENUE DE LA FERME

AVENUE DES TROIS CHÊNES

SOCIÉTÉ ALS-THOM

RUE ROGER GIBBY
 RUE GEORGES MOYAN
 PLACE STUBS
 RUE JEAN DOLLFUS
 RUE ROBE LEMIRE
 RUE ALEXANDRE RIGOT
 RUE ED. BRUNHART
 RUE SIEGFRIED
 RUE ED. BRUNHART
 RUE ERNEST
 RUE LÉON BOURGEOIS
 RUE LUX
 RUE CHRIST-SCHWAB

RESERVOIRS

STATION DES
 FOIRES DE VINCENNES
 DE LA FILLE DU BELFORT

GRUPE
 SCOLAIRE

BOULVARD

BOULVARD

BOULVARD

BOULVARD

BOULVARD

BOULVARD

BOULVARD

BOULVARD

BOULVARD

BOULVARD

BOULVARD

BOULVARD



FACADE OUEST

erie
du

2 - DEC 1

1066/28



PC 1954 - 078

DOLLFUS - MIEG et Cie - s.a.
Etablissement de Belfort

Agrandissement du bâtiment Chaufferie d'une travée

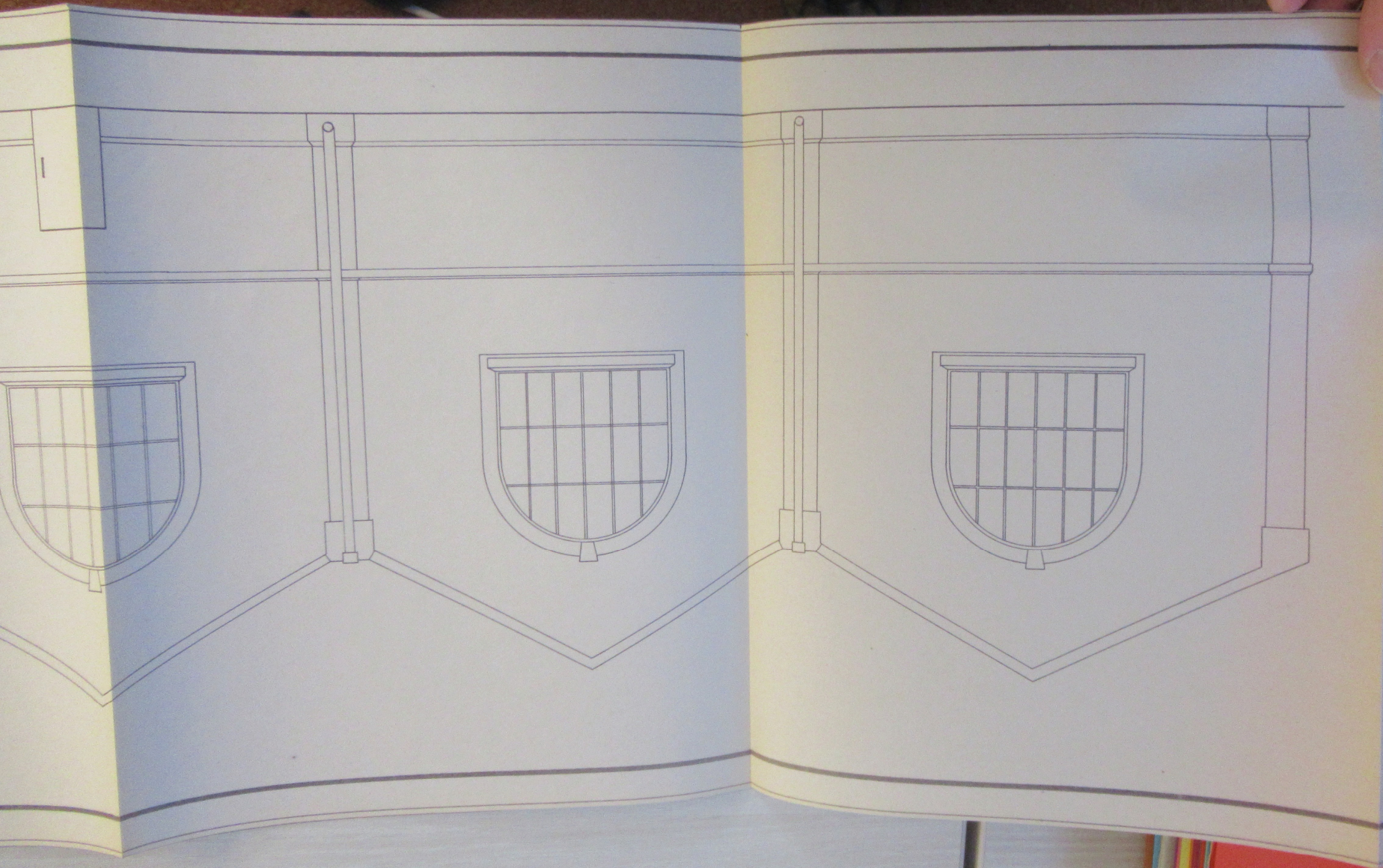
ECHELLE: 1/50

Vu pour être annexé
à l'autorisation N° 251
du 8 Février 1955



Le Maire,

Belfort, le 2 - DEC. 1955

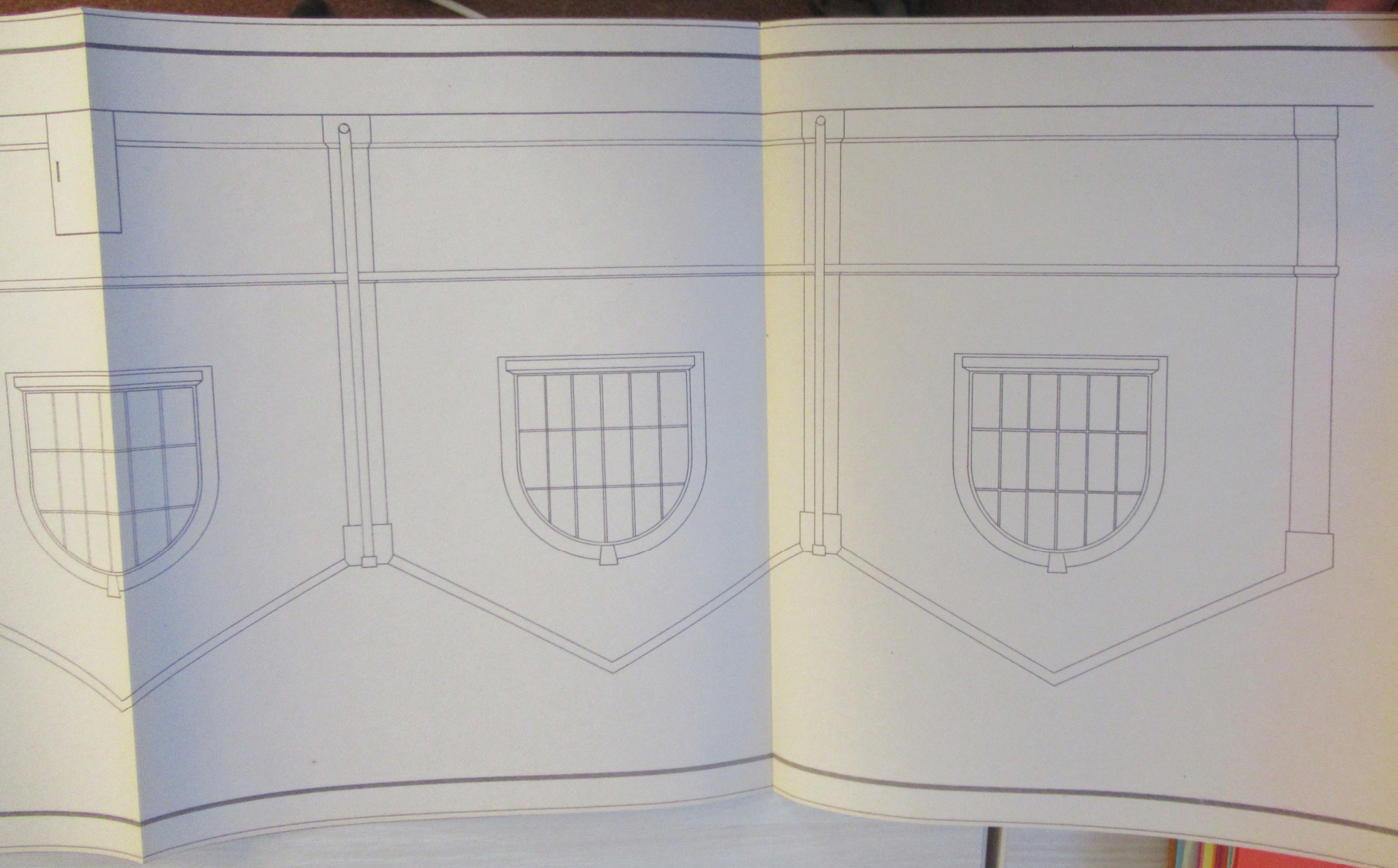


port, le 2 - DEC

50

ment du
naufferie
vée

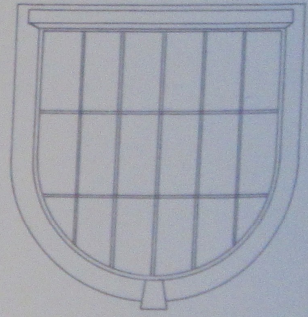
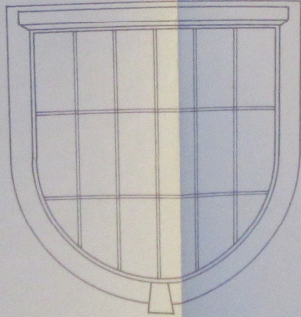
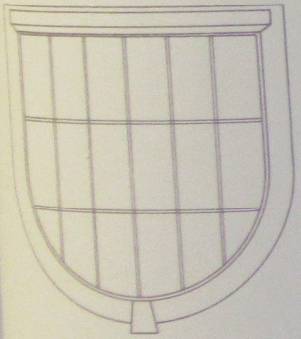
810-



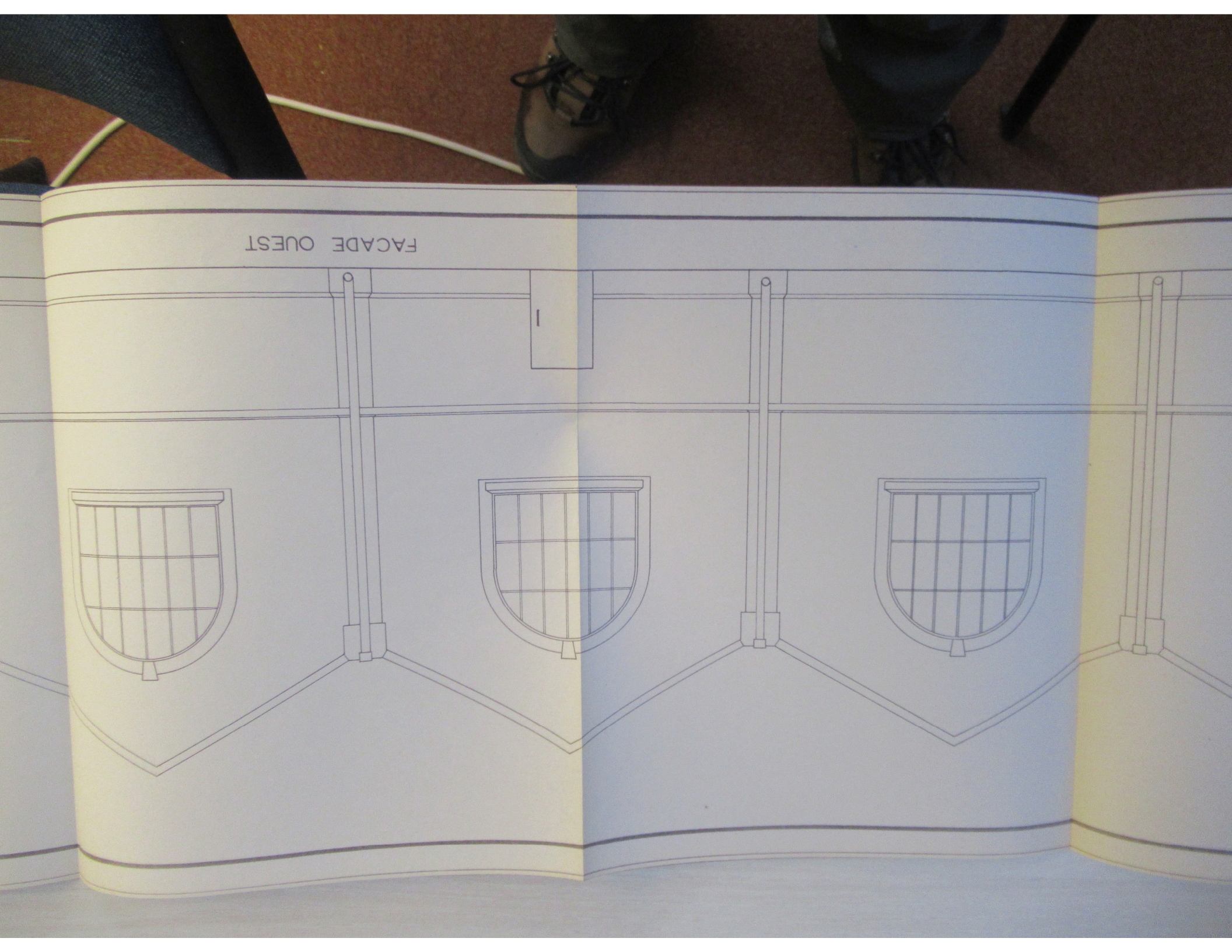
Belfort, le 2 - DEC
1955
N° 287
1/50
Cravée
Chaufferie
sement du

14-078

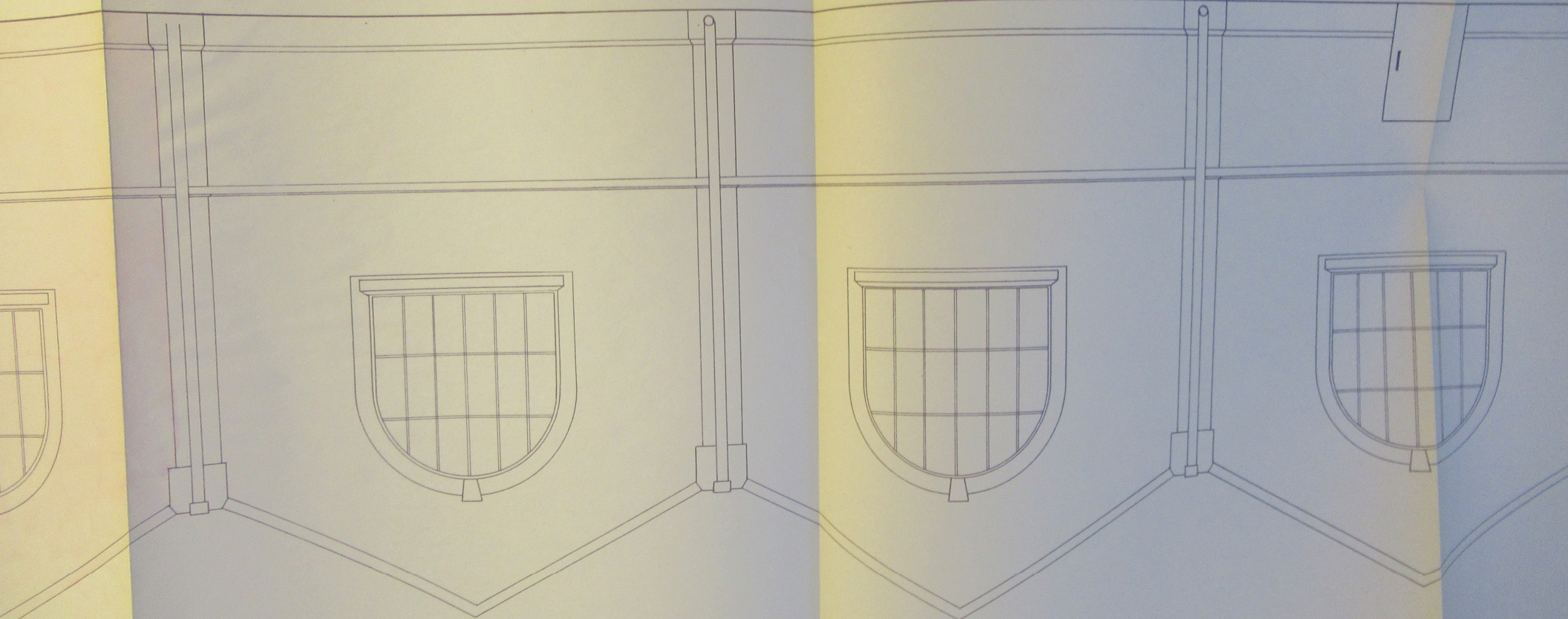
FACADE OUEST

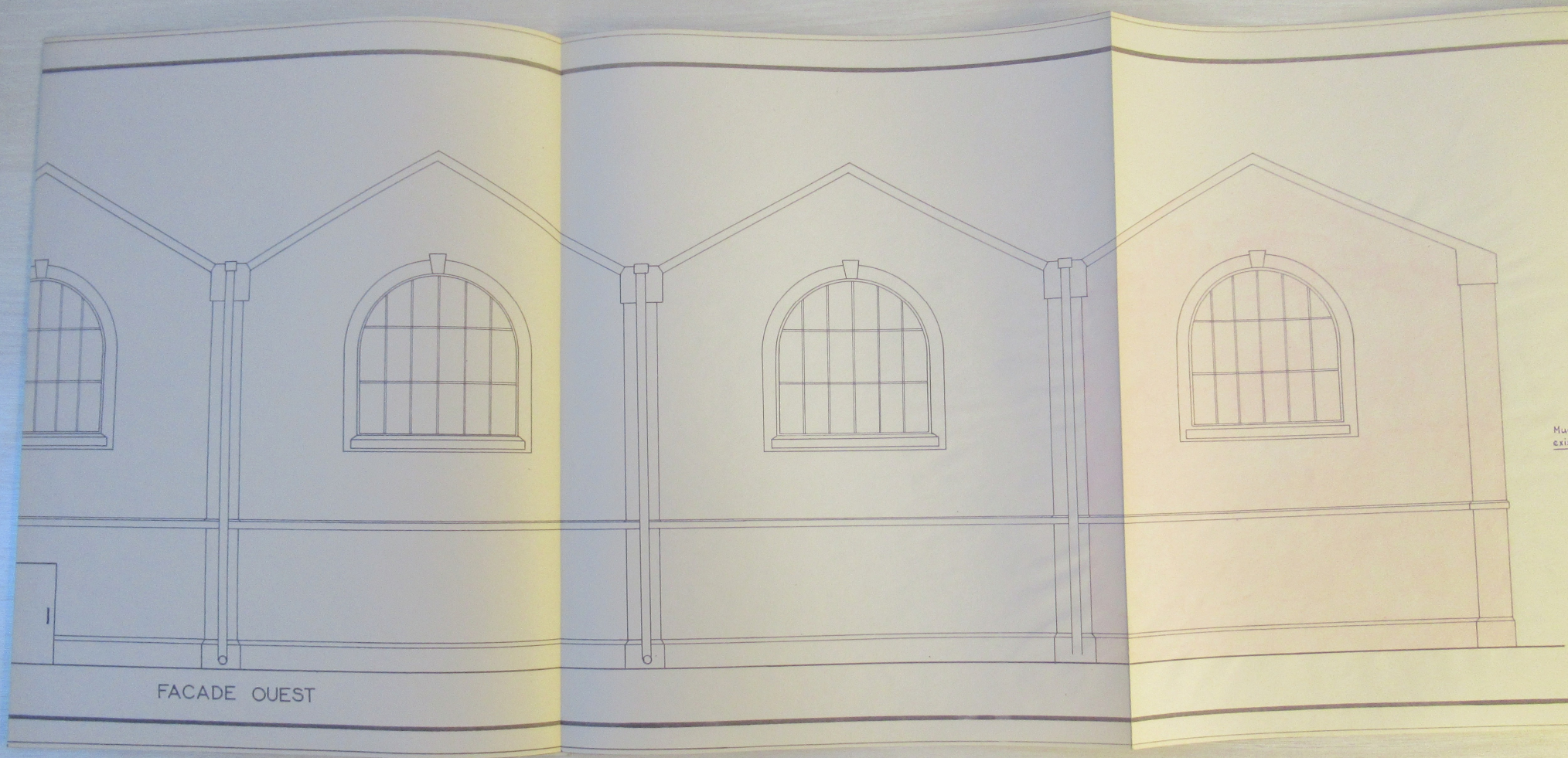


1



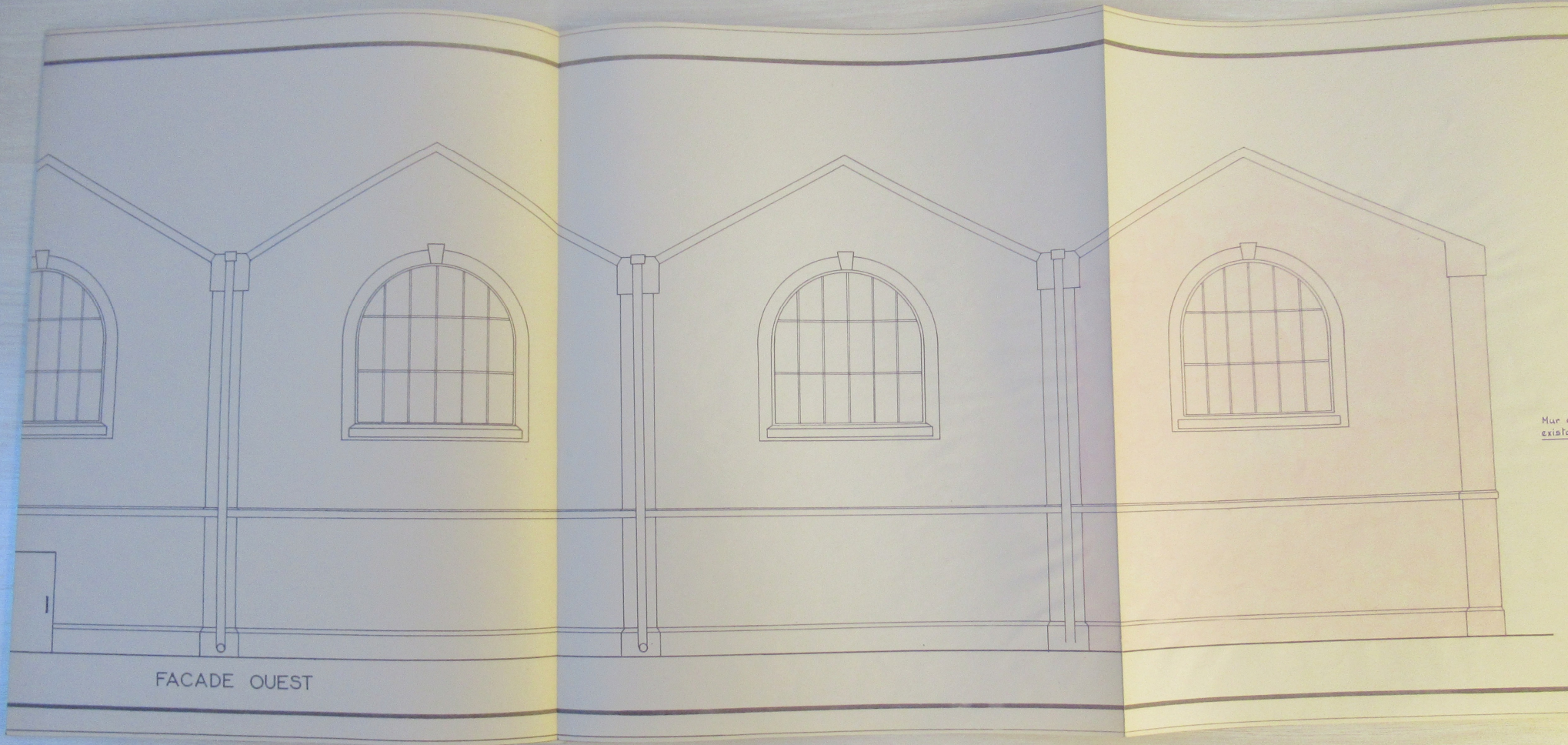
FACADE OUEST





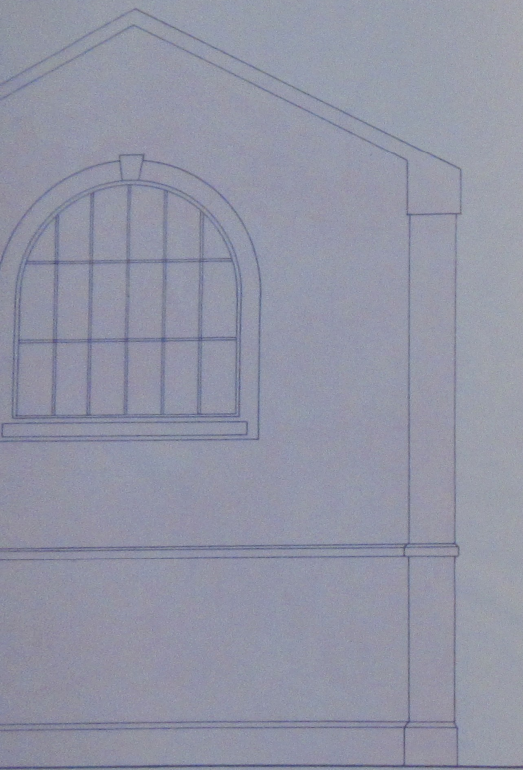
FACADE OUEST

Mur
Exial

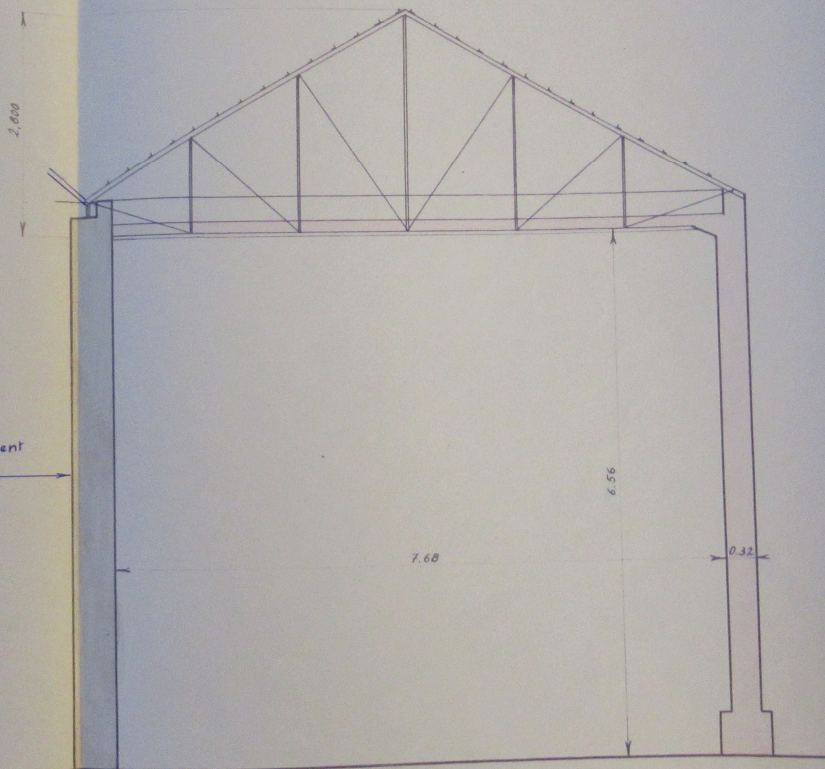


FACADE OUEST

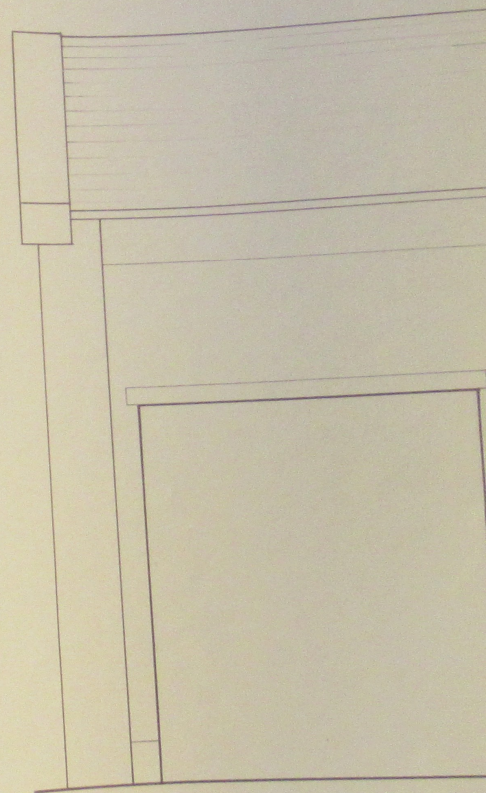
Mur d' existant

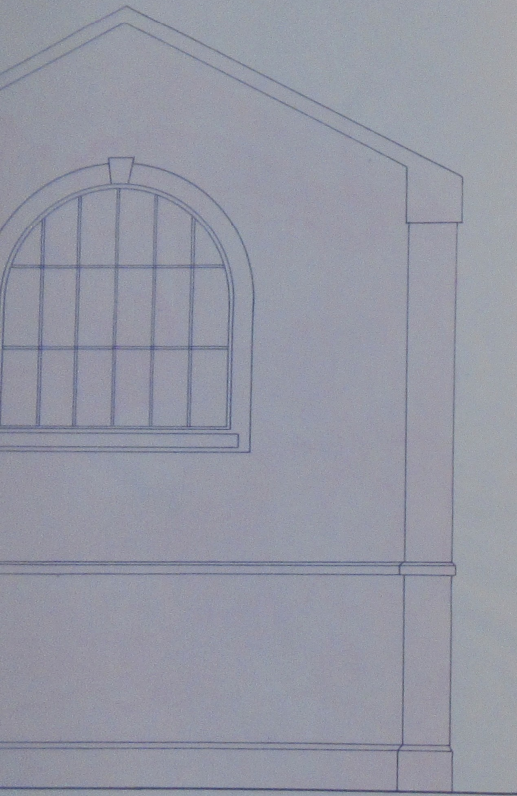


Mur du bâtiment existant



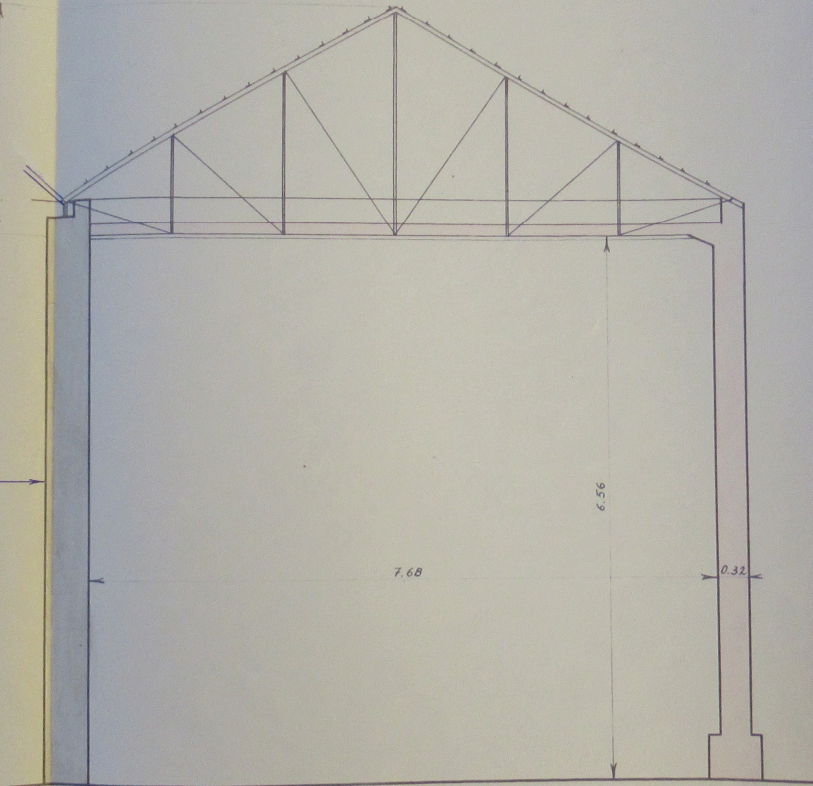
COUPE



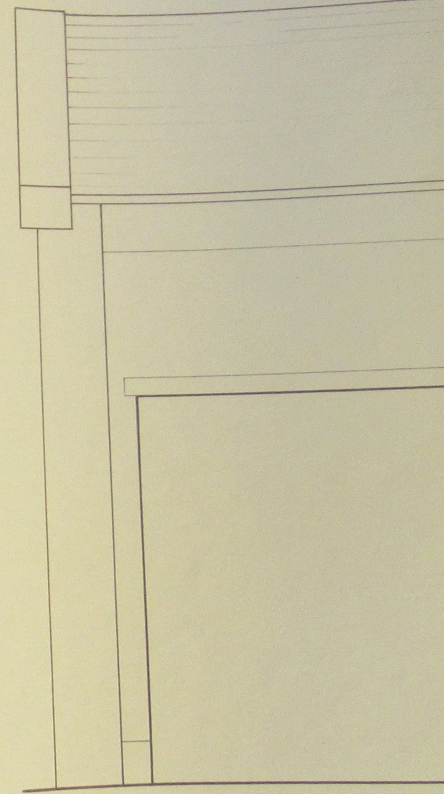


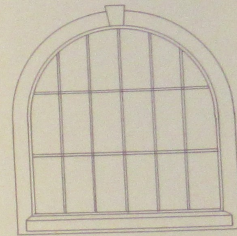
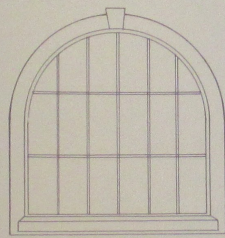
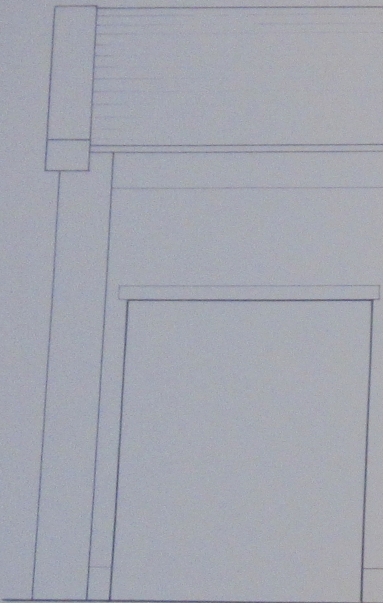
Mur du bâtiment
existant

2,000



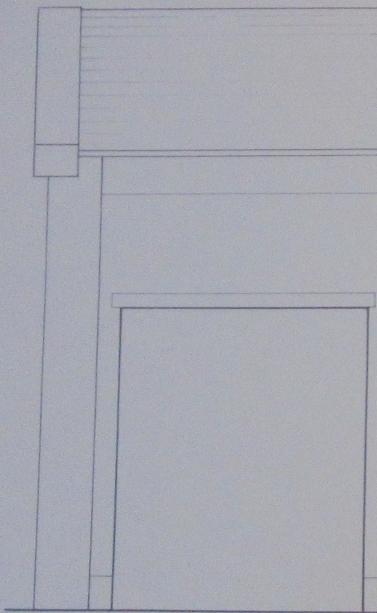
COUPE



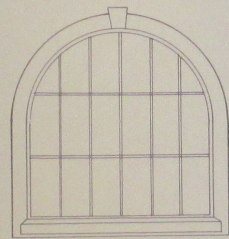


FAÇADE

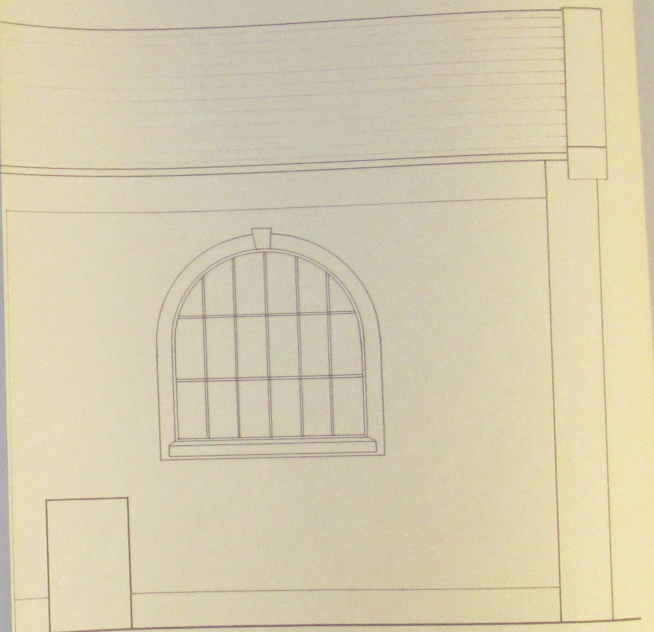
SUD

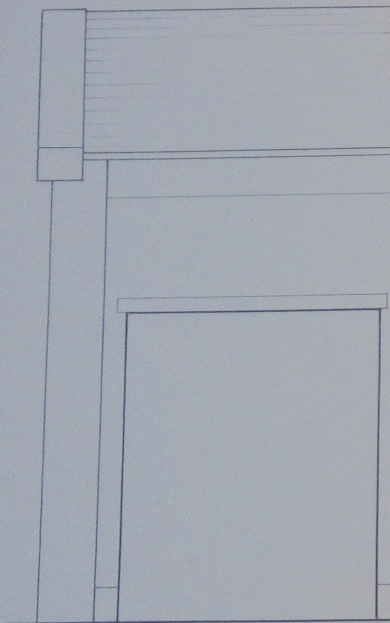


FAÇADE

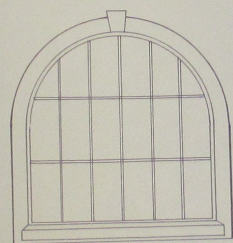


SUD

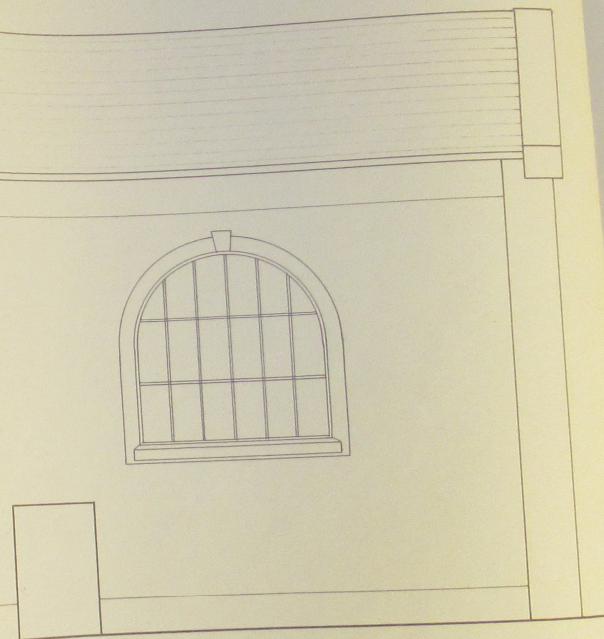


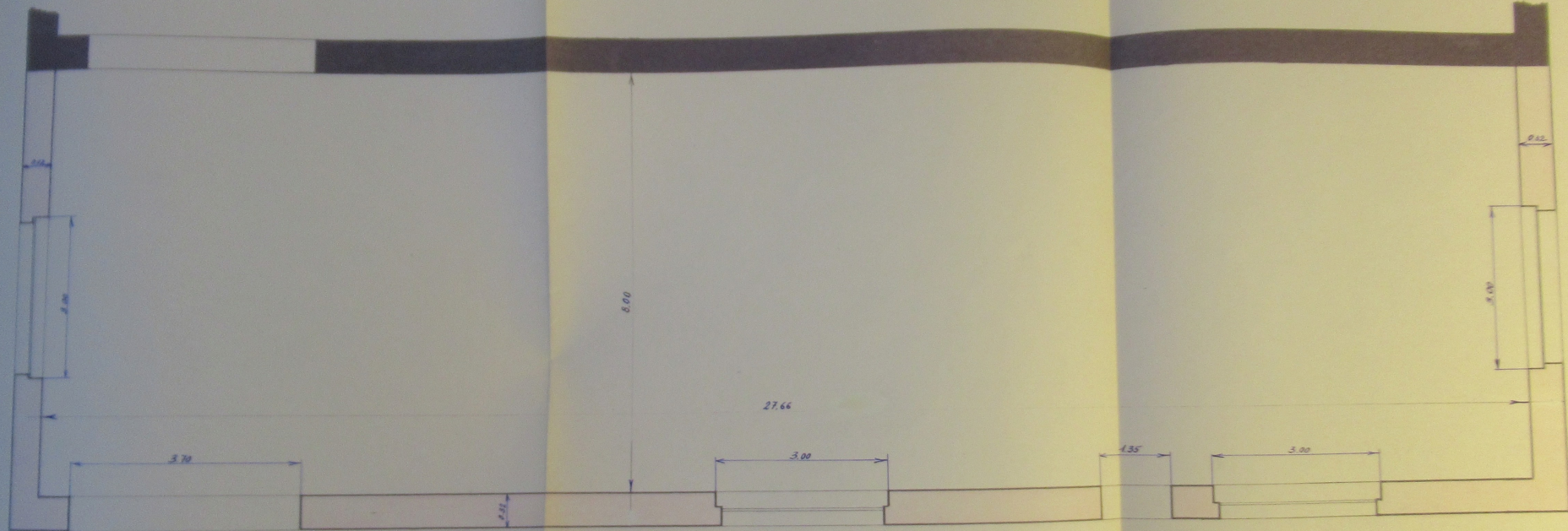


FAÇADE

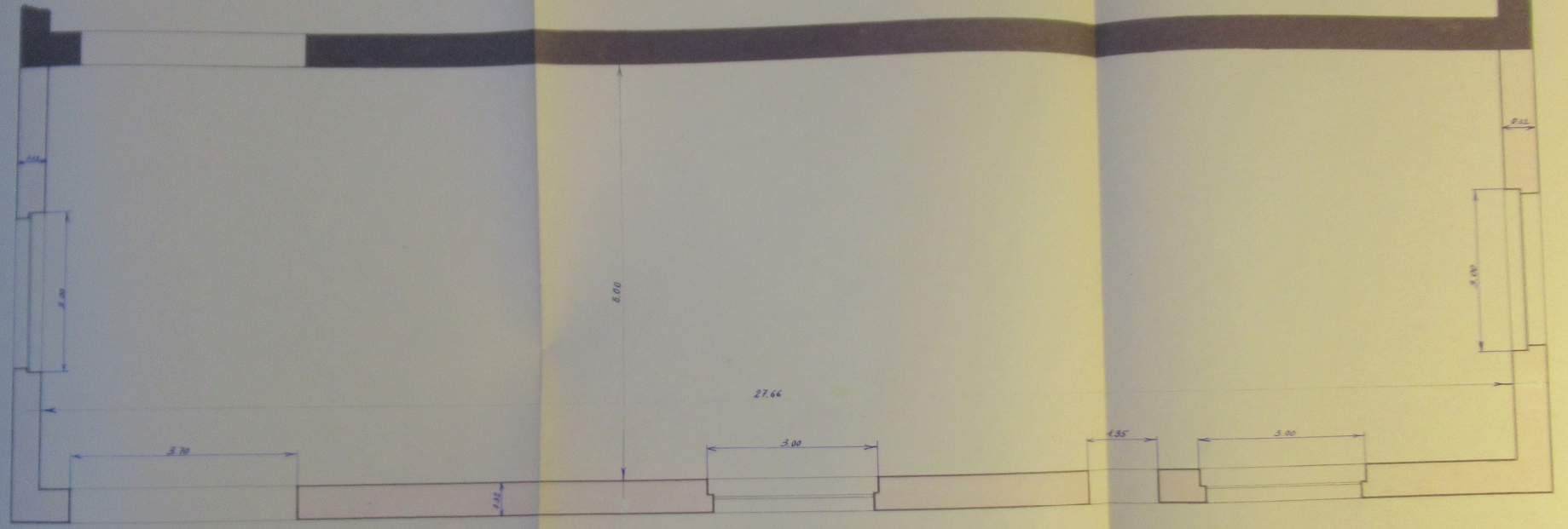


SUD

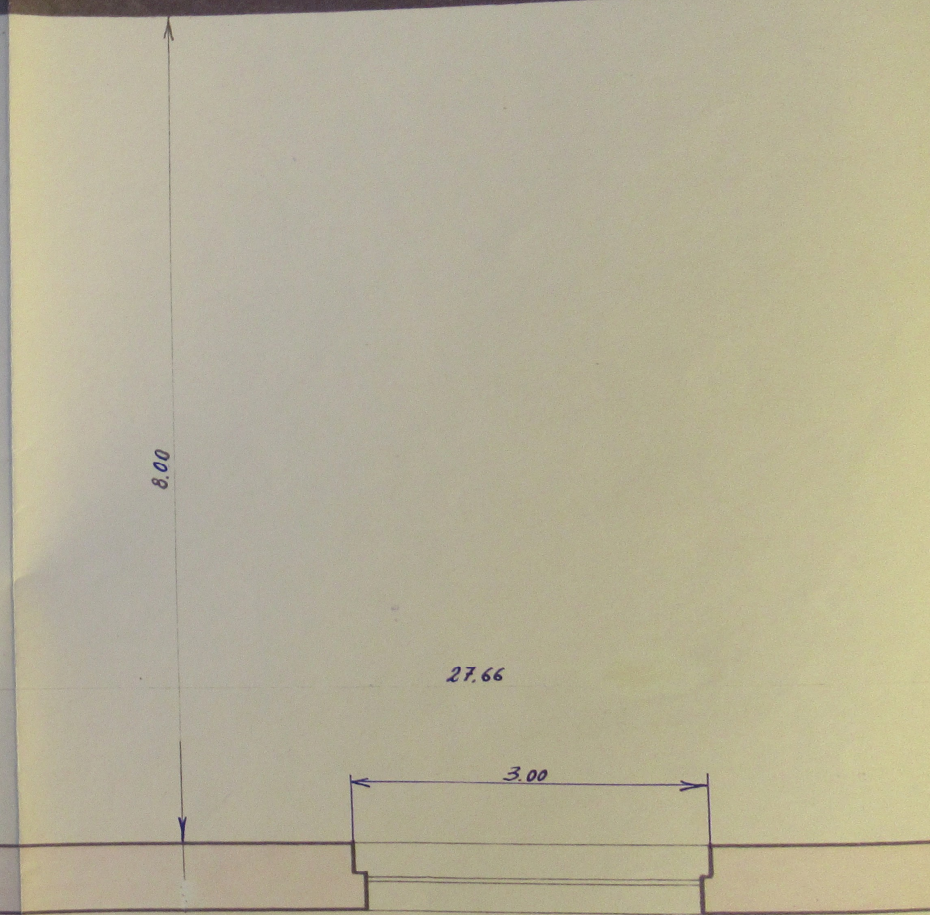
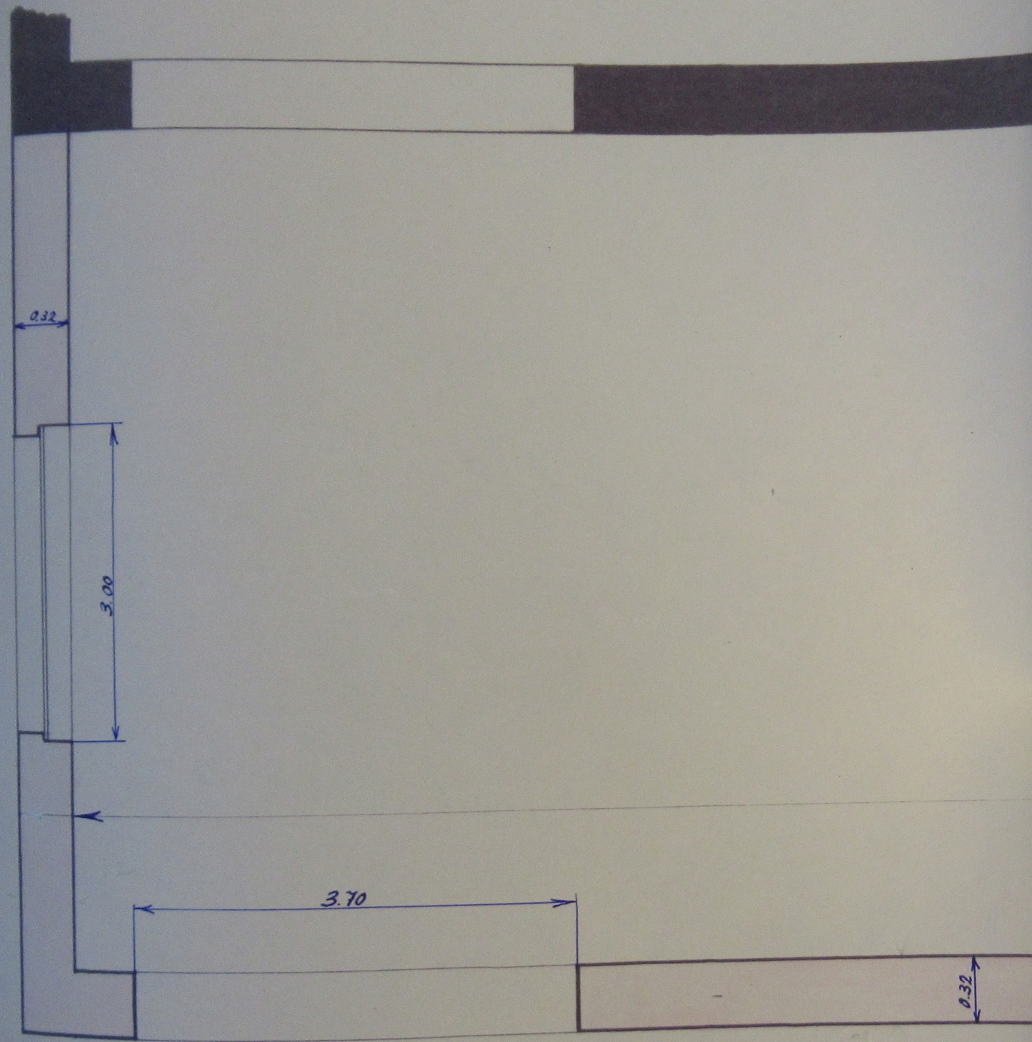




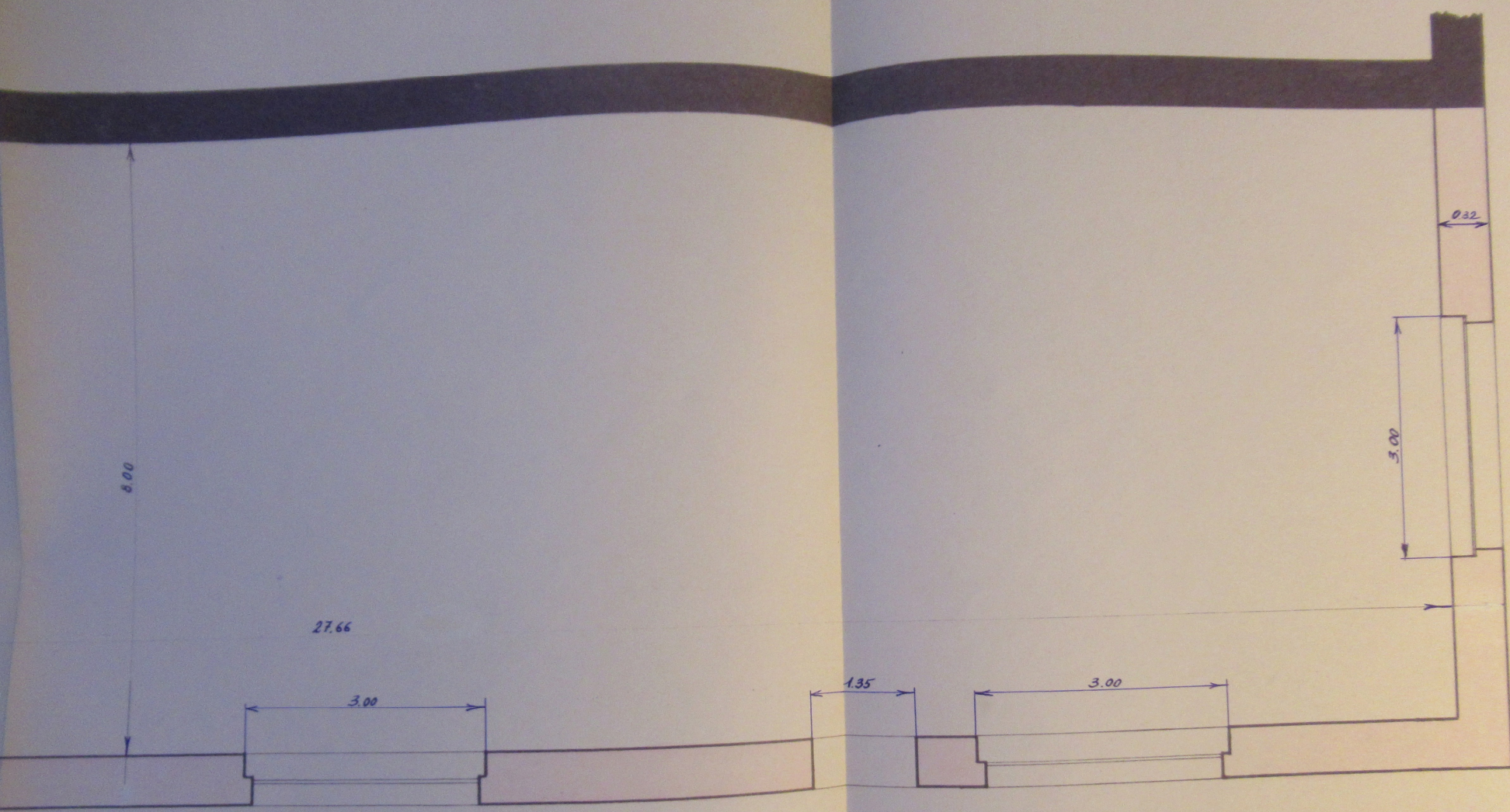
VUE EN PLAN



VUE EN PLAN



VUE EN PLAN



VUE EN PLAN

PARTIE RÉSERVÉE AU DEMANDEUR
Remplir suivant la nature des constructions
seulement les parties A, B ou C
(ou souligner les mentions qui conviennent)

Ne rien écrire
dans cette colonne

**A - Habitation
et annexes**
neuf, addition,
surélévation

**B - Construction
à usage agricole**
en cas de logement
remplir également
la partie A

**C - Construction
à usage industriel,
commercial,
administratif
ou social**
en cas de logement
remplir également
la partie A

1	Agissez-vous au nom d'une société (ou groupement) ? 1 oui - 0 non.....	<input type="checkbox"/>
2	Si oui laquelle } Raison sociale : Adresse (siège) : Activité principale :	<input type="checkbox"/>
3	Si non, êtes-vous salarié ou à votre compte ? Quelle est votre profession ?	<input type="checkbox"/>
4	La Construction est destinée à } 1 Résidence principale, 2 Résidence secondaire, 3 Vente, 4 Location vide, 5 Location meublée.	<input type="checkbox"/>
5	Avez-vous eu recours à un architecte ? 1 oui - 0 non.....	<input type="checkbox"/>
6	Bénéficiez-vous de la législation sur les Dommages de guerre ? oui - non Demandez-vous la prime à la construction ? oui - non.....	<input type="checkbox"/>
7	Ferez-vous appel à l'aide de : 1 Société de Crédit Immobilier, 2 Prêt spécial du Crédit Foncier, 3 Habitat rural, 4 Amélioration de l'habitat, 8 Épargne construction, 9 Autre forme de crédit..... Le ou les logements auront-ils ?	<input type="checkbox"/>
8	Eau courante : 0 Sans - 1 Sur l'évier - 2 Sur la toilette - 3 Salle d'eau ou salle de bain.	<input type="checkbox"/>
9	Gaz de ville, Électricité : 0 Ni l'un ni l'autre - 1 Électricité sans gaz - 2 Gaz et Électricité.....	<input type="checkbox"/>
10	W.C. : 0 Sans ou extérieur à l'immeuble - 1 Extérieur au logement - 2 Intérieur.	<input type="checkbox"/>
11	Tout à l'égout : 1 oui - 0 non; W.C. : 2 Avec fosse fixe - 3 Avec fosse septique.	<input type="checkbox"/>
12	Chauffage central : 1 Individuel - 2 Collectif - 0 Sans.....	<input type="checkbox"/>
13	Ascenseur : oui - non. Vide-ordures : oui - non.....	<input type="checkbox"/>
14	Bénéficiez-vous de l'aide de l'État ? 1 Dommages de guerre - 2 Habitat rural.	<input type="checkbox"/>
15	Les travaux portent sur : 1 Écuries - 2 Étables - 3 Porcheries - 4 Bergeries - 5 Granges, garages, remises, celliers - 6 Hangars - 7 Laiteries, fromageries, 9 Autres (à préciser) :	<input type="checkbox"/>
16	Surface couverte ajoutée..... m ²	<input type="checkbox"/>
17	Bénéficiez-vous de la législation sur les Dommages de guerre ? 1 oui - 0 non..	<input type="checkbox"/>
18	Les travaux portent sur : 1 Ateliers - 2 Bureaux - 3 Boutiques - 4 Entrepôts- Magasins - 5 Garages - 6 Autres (à préciser) : local pour matériel et accessoires de chauffage	<input type="checkbox"/>
19	Activité principale envisagée :	<input type="checkbox"/>
20	Êtes-vous relié : à la voie ferrée ? à la voie d'eau ? oui	<input type="checkbox"/>
21	Augmentation de la surface bâtie au sol..... 212 m ²	<input type="checkbox"/>
22	Augmentation de la surface totale de plancher..... m ²	<input type="checkbox"/>
23	Personnel total : avant travaux : / après :	<input type="checkbox"/>
24	Précisions complémentaires dans les cas particuliers suivants :	<input type="checkbox"/>
	1 Hôtel : Nombre de chambres créées.....	<input type="checkbox"/>
	2 Communauté, orphelinat, colonie de vacances, etc. : N ^{bre} de lits créés.....	<input type="checkbox"/>
	3 Hôpital : Nombre de lits créés.....	<input type="checkbox"/>
	4 Établissement d'enseignement : Nombre de classes créées.....	<input type="checkbox"/>

PARTIE RÉSERVÉE A L'ADMINISTRATION

Ne rien inscrire
dans cette colonne

ABC

25 Demandeur (nom et adresse) :

26 Lieu des travaux :
(Numéro, rue, commune ou lieu-dit, département)
Dossier n°

27 Demande déposée le

29 Avis favorable donné le
(Reprendre indication page 1)

30 Durée de l'instruction (en jours) :

31 Achèvement : Lien E. D. F.

Date de mise en service :

C.A.C.

Dép¹ Commune C. A.

MOIS AN

Avis

E. D. F. MOIS AN

- Mise en service

A

32 Nature des travaux : 1neuf - 2addition ou surélévation - 3transformation ..

33 Gros-œuvre (matériau principal) : 1 Pierre de taille, Moellon, Meulière;
2 Brique pleine; 3 Brique creuse; 4 Aggloméré; 5 Béton banché; 6 Bois;
7 Béton-Aggloméré; 8 Béton-Brique; 9 Autres.....

34 Ossature : 0 Sans; 1 Béton; 2 Fer; 3 Bois

35 Couverture : 1 Tuile; 2 Ardoise; 3 Terrasse; 9 Autres.....

36 Nombre de : corps de bât¹ :, liaisons verticales:

37 Nombre de maisons ou pavillons individuels:

38 Nombre d'étages (Y compris le rez-de-chaussée) :

39 Nombre de logements selon le nombre de pièces:

1 pièce 2 pièces 3 pièces 4 pièces 5 pièces 6 pièces et +

40 Nombre total de logements créés:

41 Nombre total de pièces créées:

42 Surface habitable en m²:

43 Sous-sol - cave = oui - non - Garage = oui - non